

EPI - Équipier de 1ère intervention

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en oeuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Toute personne membre des équipes de 1ère intervention – EPI
Aucun prérequis.

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignements théoriques

- Combustion.
- Propagation du feu.
- Classes de feu.
- Moyens d'extinction.
- Procédés d'extinction.
- Equipements techniques.
- Appareils de lutte contre l'incendie.
- Vidéos.

Enseignements Pratiques

- Alerte des secours.
- Application des consignes de sécurité.
- Mise en oeuvre effective des moyens d'extinction.

Equipements à mettre à disposition par le client :

- Consignes de sécurité de l'établissement.
- Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, à poudre et à CO2.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Projections de films et de diaporamas - remise de livrets de stage

Exercices pratiques

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

EPI - Équipier de 1ère intervention

La formation est encadrée et animée par un formateur spécialisé ayant une expérience significative dans le domaine de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

évaluation de fin de stage

SANCTION VISÉE

Le centre de formation délivre une attestation de formation portant avis du formateur.

Taux de réussite :

DELAI D'ACCÈS À LA FORMATION

DURÉE, EFFECTIFS

3.5 heures

8 participants